

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 38	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 0
--	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 4 février 2020

Vote(s) pour : 38
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 10 février 2020,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2020-02-10-BD-21 :

Attribution de subvention au titre du "Développement économique".

Rapporteur : Monsieur Dominique GROS

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Budget Primitif 2020,

CONSIDERANT que l'accueil de grandes manifestations favorise le développement économique du territoire de Metz Métropole et son rayonnement,

DECIDE d'allouer 20 000 € de subvention au titre du "Développement Economique" à la Fédération Addiction pour l'organisation des "Journées Nationales de la Fédération Addiction",

DECIDE d'allouer 5 000 € de subvention au titre du "Développement Economique" à l'Observatoire des Politiques Culturelles, pour l'organisation de leur rencontre sur le sujet "Innover dans les arts et la culture, humaniser la civilisation numérique",

DECIDE d'allouer 600 € de subvention au titre du "Développement Economique" à l'association France Parkinson pour l'organisation de leur "journée mondiale 2020",

DECIDE que ces subventions "Développement Economique" seront versées en une seule fois dès notification de la délibération sur présentation du Relevé d'Identité Bancaire (RIB) IBAN,

Les justificatifs suivants :

- bilan moral,
- bilan financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- articles de presse / web,

devront être communiqués dans un délai de 6 mois après la date de la manifestation. A défaut de communication des justificatifs ou d'utilisation de la subvention pour l'opération projetée, le remboursement de celle-ci sera exigé.

Pour extrait conforme
Metz, le 11 février 2020
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services



Barbara FALK

BUREAU
Lundi 10 février 2020

ANNEXE 1
Subventions accordées - Développement Economique

N° de dossier	Organisme demandeur	Intitulé	Date et Lieu	Subvention de fonctionnement ou d'équipement	Nombre de participants attendus	Budget prévisionnel	Montant de la subvention attribuée n-1	Montant de la subvention sollicitée	Montant de la subvention accordée
2020 ECO 01	Fédération Addiction	Journées Nationales de la Fédération Addiction	28 - 29 mai 2020 - Metz Congrès Robert Schuman	F	1 200	199 000 €	/	20 000 €	20 000 €
2020 ECO 02	Observatoire des Politiques Culturelles	Innover dans les arts et la culture, humaniser la civilisation numérique	25 juin 2020 - Cité musicale de Metz	F	350	60 000 €	/	10 000 €	5 000 €
2020 ECO 03	Association France Parkinson	Journée mondiale 2020	28 mars 2020 - Augny	F	130	6 500 €	1 000 € (2018)	2 000 €	600 €
TOTAL								25 600 €	

Résumé de l'acte

057-200039865-20200210-02-2020-DB21-DE

Numéro de l'acte : 02-2020-DB21
Date de décision : lundi 10 février 2020
Nature de l'acte : DE
Objet : Attribution de subvention au titre du "Développement économique"
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 13/02/2020
Numéro AR : 057-200039865-20200210-02-2020-DB21-DE
Document principal : 99_DE-22.pdf

Historique :

13/02/20 09:26	En cours de création	
13/02/20 09:27	En préparation	Catherine DELLES
13/02/20 13:59	Reçu	Catherine DELLES
13/02/20 14:01	En cours de transmission	
13/02/20 14:01	Transmis en Préfecture	
13/02/20 14:04	Accusé de réception reçu	